

**FICHE PRATIQUE LEGISLATIVES 2017
EN POLYNESIE FRANCAISE**

Candidatures :

- **Période de recueil des candidatures :** du mercredi 26 avril 2017 au vendredi 12 mai 2017 à 18 heures
- **Lieu :** Haut-commissariat de la République (DIRAJ-Bureau de la réglementation et des élections, avenue Pouvanaa'a Oopa)
- **Horaires :** les jours ouvrés de 7h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Une permanence sera également tenue jusqu'à 18 heures le vendredi 12 mai
- **Formulaire de candidature :** accessible sur le site Internet du Haut-commissariat (rubrique « Elections » - Elections législatives 2017)

Propagande électorale :

Circonscription	Nombre de bureaux de vote	Nombre d'électeurs	Nombre d'emplacements d'affichage (max)	Nombre professions de foi	Nombre bulletins de vote
1	108	72 689	322	76 323	159 916
2	65	66 583	164	69 912	146 483
3	63	64 797	136	68 037	142 553
Total	236	204 069	622	214 272	448 952

- **Dates de livraison 1^{er} tour :** du vendredi 19 mai à 8h au dimanche 21 mai à midi
- **Date de livraison 2nd tour :** le lundi 12 juin avant midi
- **Lieu de livraison :** Gymnase d'Arue
- **Tarifs :** déterminés au niveau national (pas encore publiés)
- **Date d'installation de la commission de propagande :** le jeudi 4 mai 2017 à 14h30 (salle Motu du Haut-commissariat – 2^{ème} étage)

Campagne électorale :

- **Date du tirage au sort pour l'ordre des panneaux :** le vendredi 12 mai 2017 à 18h30 au Haut-commissariat
- **Ouverture de la campagne 1^{er} tour :** dimanche 14 mai 2017 à 0h00
- **Clôture de la campagne 1^{er} tour :** vendredi 2 juin à minuit

ATTENTION : à compter du vendredi 2 juin à 0h00 (jeudi 1^{er} juin à minuit), il est interdit de distribuer ou faire distribuer des circulaires, professions de foi et autres documents, notamment des tracts, de diffuser ou faire diffuser par tout moyen de communication au public par voie électronique tout message ayant un caractère de propagande ou encore de porter à connaissance du public un élément nouveau de polémique électorale (cf. p. 26 du mémento).

Dépenses de campagne :

Circonscription	Plafond des dépenses	Plafond de remboursement
1	6 908 738 XPF	3 281 651 XPF
2	6 717 578 XPF	3 190 850 XPF
3	6 894 115 XPF	3 274 705 XPF

En application du 7° de l'article L. 392 du code électoral, « *les frais de transport aérien et maritime dûment justifiés, exposés à l'intérieur de la collectivité intéressée par les candidats aux élections législatives (...) en Polynésie française (...) ne sont pas inclus dans le plafond des dépenses électorales fixé par l'article L. 52-11 [du code électoral]* ».

Date limite de dépôt des comptes de campagne : vendredi 11 août à 18 heures

Opérations de vote :

- Date limite de notification des assesseurs et délégués aux communes : mercredi 31 mai 2017 1 à 18 h
- Commission de recensement général des votes du 1^{er} tour de scrutin : le dimanche 4 juin 2017 à 9h (au Haut-commissariat).

Contacts utiles :

- Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) : service-juridique@cncfp.fr
- Haut-commissariat : election@polynesie-francaise-pref.gouv.fr / 40 46 87 00 (standard)